



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mars 2023

Date de convocation :
28 février 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

021-2023 – TARIF DU POLE DE LA PORCELAINE-MUSEE CHARLES VII A L'OCCASION DU 6^{ème} FESTIVAL DE LA DENTELLE

7.1.8. Tarifs

Mme HUBERT présente ce dossier

Organisé par l'association « Les Dentellières de Quincy », le 6^{ème} festival de la dentelle se déroule sur trois sites dans la ville : la salle André Malraux, l'espace Maurice Genevoix et le Pôle de la Porcelaine les 18 et 19 mars 2023.

A cette occasion, comme pour les éditions précédentes et à titre exceptionnel, la gratuité des musées (Pôle de la Porcelaine, Musée du Château Charles VII et montée de la Tour) peut être proposée sur présentation du ticket d'entrée du Festival.

Le Festival, depuis sa création en 2004, draine plusieurs centaines de visiteurs, lors de la dernière édition en 2015, ce sont 1400 personnes qui ont été accueillies au Pôle de la Porcelaine.

L'exposition « Fleurs, dentelles et autres merveilles » est en lien direct avec le Festival.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 23 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « finances » du 27 février 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu décide à l'unanimité de la gratuité des musées les 18 et 19 mars 2023 (Pôle de la Porcelaine, Musée Charles VII et montée à la Tour) sur présentation du ticket d'entrée du Festival.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / 03 / 2023